VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, LTD.

ANNONCE JUDICIAIRE

In Re Liquidation de la Hirsch-Levy Realty Company. No 95,308. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

Magnifique Assortiment de Propriétés Améliorées dans le Troisième, Sixième et Septième Districts, comprenant Cottages simples et doubles et bien loués à de bons locataires.

A L'ENCAN, MARDI, LE 18 AVRIL 1911, midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

1—Cottage Double, 4321-23 rue Annonciation.

2—Cottage Double, 2729-31 rue Delachaise.

3—Deux Cottages Doubles, 3422-24 rue Freret.

4—Cottage Double Moderne, 4536-38 rue Laurel, coin de la rue Cadix.

5—Cottage Double Moderne, 4532-34 rue Laurel.

6—Cottage Double Moderne, 4528-30 rue Laurel.

7—Cottage Simple, 3632 rue Clara.

8—Maison à appartements, 3618 rue Spruce.

9—Cottage Double, 2809-11 avenue Londres.

10—Cottage Double 2805-07 avenue Londres.

11—Cottage Double 2801-03 avenue Londres encoignure Duel.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Léonard L. Stern encanteur, —MARDI, le 18 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 14 mars 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée les propriétés ci-après décrites, seront vendues à l'enchère publique, à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 5 de l'ilet No 146, borné par les rues Annonciation, Laurel, Berlin et l'avenue Napoléon, sur un devis dressé par J. A. D Hémécourt, voyer de ville, daté du 13 novembre 1877, annexé à un acte passé pardevant E A. Peyroux, notaire en cette ville le 7 mai 1884, lequel lot mesure d'après ledit devis trente [30] pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles. La propriété comprend un cottage double contenant 4 chambres de chaque côté, loué $20 par mois et connu par les Nos municipaux 4321-23 rue Annonciation.

2. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 3, borné par les rues Delachaise, Clara, Magnolia et l'avenue Louisiana, ledit lot étant désigné par la lettre BI, sur un devis dressé par D. E. Seghers et fils, annexé à un acte pardevant E. L. Weil, notaire, le 5 juin 1910, d'après lequel devis ledit lot mesure 30 pieds, 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Delachaise, trente pieds en largeur dans le fond sur cent vingt-un pieds, neuf pouces sur la ligne de côté du lot A et cent vingt-six pieds neuf pouces sur le côté du lot C1. Les améliorations comprenant un cottage double ayant 5 chambres, chambres à bain, gaz, électricité, connections d'eau et d'égout de chaque côté, un côté est loué $15.50 par mois et l'autre côté est vacant, et est connu par les numéros municipaux 2129-31 rue Delachaise.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 592, borné par l'avenue Louisiana, les rues Howard, Freret et Delachaise, désigné par le No 19, sur un plan figuratif par Edgar Pilié, voyer, daté du 10 septembre 1895, attaché à un acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire en cette ville, le 12 avril 1904, et mesurant d'après ledit devis trente-deux pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles, un sur le devant du terrain, et l'autre dans le fond, le cottage sur la façade contient 5 chambres de chaque côté et le cottage du fond contient trois chambres de chaque côté, avec connections d'eau. Les loyers totaux sont de $46 par mois, et est connu comme 3422-24 rue Freret.

4. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 144, borné par les rues Laurel, Annonciation, Jena et Cadix, désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage dressé par H. C. Brown, député-voyer de ville, daté du 16 août 1910, et annexé à un acte de E. L. Weil, notaire, le 17 août 1910, lequel dit lot A mesure d'après ledit devis vingt-sept pieds de face à la rue Laurel, la même largeur dans le fond sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Cadiz, ledit lot A formant l'encoignure des rues Cadiz et Laurel. La propriété est connue par les Nos municipaux 4536-38 rue Laurel et comprend un cottage double ayant 4 chambres, chambre à bain, gaz, connexion d'eau et d'égout de chaque côté; loué à bail jusqu'au 1er octobre 1911 à raison de $14 par mois par côté.

5. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 144, borné par les rues Clara, Magnolia, Delachaise et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre D sur un devis dressé par Geo De Armas, voyer, daté du 10 décembre 1909 et annexé à un acte passé pardevant E. L. Weil, notaire, le 16 décembre 1909 et mesurant, d'après ledit devis, commençant à une distance de quatre vingt sept pieds, huit pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Clara et Delachaise, dix-sept pieds, quatre lignes de face à la rue Clara, dix-sept pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de soixante-seize pieds, trois pouces, sept lignes sur le côté le plus près de la rue Delachaise, et soixante quatorze pieds, quatre pouces et deux lignes de profondeur sur le côté le plus près de l'avenue Louisiana et est composé des lots originaux à l'arrière Nos 26, 27 et 28. Les améliorations sont connues par le No municipal 3632 rue Clara, et comprennent un cottage simple ayant 4 chambres et eau de ville. Loué $12 par mois.

6. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 261, désigné par les Nos 25 et 26 sur un nouveau plan et par le No 100 B, sur le vieux plan, borné par les rues Monroe, Louidas, Spruce (autrefois Huitième) et Cohn, sur le plan de subdivision du dit ilet dressé par C. Lucas Lewis, député-voyer de ville daté du 1er mai 1896, annexé à un acte de dépôt pardevant Fred Deibel, notaire, le 12 novembre 1896, d'après lequel dit plan, les dits lots sont contigus et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Spruce sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 26, s'étendant à une distance de soixante-quinze pieds de l'encoignure des rues Spruce et Louidas. La propriété est connue par le No municipal 3618 rue Spruce et comprenant une maison rapportant $46 par mois.

9. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1580, borné par l'avenue de Londres, les rues Duels, Industrie et Havane, désigné par la lettre C sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par H. C. Brown, député voyer de ville de la date du 9 mai 1910, annexé à un acte pardevant E. L. Weil, notaire, daté du 9 mai 1910, et mesurant d'après ledit arpentage commençant à un point cinquante-sept pieds cinq pouces et une ligne de face du coin de l'avenue de Londres et de la rue Duels, trente deux pieds six pouces de face à l'avenue de Londres sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

La propriété est connue par les Nos municipaux 2809-11 avenue de Londres et comprend un cottage double ayant 3 chambres par côté et loué $14 par mois.

10. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1580, borné par l'avenue Londres, les rues Havane, Duels et Industrie, désigné par la lettre B et étant vingt-sept pieds trois pouces et une ligne de l'encoignure de l'avenue Londres et la rue Duels, et mesurant trente pieds deux pouces de face à l'avenue Londres sur une profondeur de cent dix pieds, le tout d'après un arpentage par H. C. Brown, député-voyer de ville, de la date du 9 mai 1910, annexé à un acte pardevant E. L. Weil, 9 mai 1910. La propriété est connue par les Nos municipaux 2805-07 avenue Londres et comprend un cottage double ayant 3 chambres par côté; loué $14 par mois.

11. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1580, borné par l'avenue Londres, les rues Duels, Havana et Industrie, désigné par la lettre A, sur un devis par H. C. Brown, député-voyer de ville, de la date du 9 mai 1910, annexé à un acte pardevant E. L. Weil, notaire, de la date du 9 mai 1910 et formant l'encoignure de l'avenue Londres et de la rue Duels, et mesurant d'après cela vingt sept pieds, trois pouces et une ligne de face à l'avenue Londres sur une profondeur et façade à la rue Duels de cent dix pieds entre lignes parallèles, la propriété est connue par les Nos municipaux 2801 0d avenue Londres et consiste d'un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté, loué $14 par mois.

Conditions—Comptant. Les taxes de ville et d'Etat de 1911 devant être assumées par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Scott E Beer, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd. Encanteurs.

Edgar M. Cahn, avocat.

17 mars—17 19 26—av 2 9 16 18

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU JUGE RENE T. BEAUREGARD.

A L'ENCAN, LE 25 AVRIL, A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE,

LA SUPERBE RESIDENCE, No 2512 RUE CHESTNUT,

Entre les rues Deuxième et Troisième, Ayant un Terrain de 30 Pieds, s'Ouvrant sur la rue Deuxième.

La Résidence est moderne, ayant larges Piazzas devant et sur le côté, grand Vestibule de Réception, Salons Doubles, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc.; huit Chambres à Coucher et deux Chambres à Bain au premier étage; intérieur magnifiquement fini, toutes les commodités modernes; eau chaude partout; connections d'égout; Bâtisse dans la cour, avec Buanderie, etc.

SUPERBE TERRAIN POUR BATIR CONTIGU,

Mesurant 50 Pieds de Face à la rue Chestnut et 115 Pieds de Profondeur, Terrain Elevé, bien Nivelé, et Magnifiques Palmiers.

Terrain sur la rue Troisième, entre les rues Chestnut et Camp,

Ayant Grande Bâtisse dans le Fond, Originalement Servant comme Ecurie et Remise pour Voitures.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E K Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 17 mars 1911, No 95,775—Succession du juge René T. Beauregard—je procéderai de vente à l'enchère publique, MARDI, 25 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

A. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 167, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième, mesurant comme suit: 84' 2" 4'" de la façade à la rue Chestnut, commençant à un point, 55' 7" de la rue Deuxième sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Deuxième de 114' 9", avec une autre largeur de 55' 7" sur une ligne parallèle à la rue Chestnut, avec une autre profondeur de 30' faisant face à la rue Deuxième sur une largeur totale dans le fond de 129' 7" 4'" avec une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Troisième de 144' 9".

B. Une certaine portion de terre située dans le même District et ilet que la propriété précédemment décrite, mesurant comme suit: commençant à un point 64' 5" 4'" de la rue Troisième, ayant une façade de 50' à la rue Chestnut, la même largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes parallèles de 115' 1".

C. Une certaine portion de terre, située dans le même District et ilet que la propriété précédemment décrite, mesurant comme suit: Commençant à un point 115' 1" de l'encoignure des rues Chestnut et Troisième, ladite portion de terre mesurant 29' 8" de face à la rue Troisième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 114' 5" 4'".

Le tout conformément à un plan d'arpentage de la propriété entière ci-dessus décrite, dressé par C. Milo Williams, voyer, le 15 avril 1905 et annexé à un acte pardevant Charles Soniat, notaire, le 17 avril 1905.

Le droit est réservé de vendre la propriété toute ensemble, ou en partie comme ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un ou un et deux et trois ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre, et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et de payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On ne sera admis que sur carte.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur,

G. T. Beauregard et W. Winn Wight, avocats.

26 mars—avril—2 9 16 23 25

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple avec chemin pour voiture, 1532 rue St Ferdinand, coin Claiborne.

JEUDI, 30 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Paul Delaney.

No 95,826—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. — Division B.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 30 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 23 février 1911, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne (autrefois St Avide) Nord Robertson, (autrefois St Jean-Baptiste), Port et St-Ferdinand. Ledit lot est désigné par le No vingt-deux, sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. Henry Forcelle, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1884, d'après lequel le dit lot formant l'encoignure des rues Claiborne et St Ferdinand et mesurant trente et un pieds sept pouces de face à la rue Claiborne, la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur et façade à la rue St Ferdinand de cent cinq pieds.

Les améliorations sont connues comme No 1532 rue St-Ferdinand, et comprennent un cottage simple couvert en ardoise, contenant quatre chambres, hangar, citerne et ou min pour voiture.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après la date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis en leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le pacte de non aliénando et la stipulation de dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les billets ne soient pas payés à maturité, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et de payer pour tous certificats et frais de l'acte de vente transférant ladite propriété pardevant George J. Unterreiner, notaire, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

806 rue Perdido.

26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR EFFECTUER UN PARTAGE

PROPRIETÉS AMELIOREES DE VALEUR

2021 Avenue Ursulines et 4621 Rue Chestnut

Dans les Deuxième et Sixième Districts — A L'ENCAN

Le 13 Avril 1911, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

IN RE ALEXANDER J. THIBERGE ET AL. VS EDWARD THIBERGE.—No 96,171—Cour Civile de District, Division C.

PAR BACCICH & DE MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur—En vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 27 février 1911, et signé en cour ouverte le 6 mars 1911 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un lot de terre avec bâtisses, améliorations et tous les avantages, etc., en cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursuline, Hôpital, Johnson et Priour, commençant quatre-vingt quinze pieds de l'encoignure des rues Johnson et Ursuline, et façade de quarante trois pieds, deux lignes à la rue Ursuline sur cent trente-et-un pieds, trois pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne vers et plus près de la rue Johnson, cinquante-sept pieds sept pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Prieur à un point où la ligne de côté s'étend diagonalement vers la rue Prieur, soixante-deux-sept pieds une ligne à la ligne du fond laquelle ligne du fond mesure soixante-neuf pieds neuf pouces et trois lignes, le tout d'après un devis d'arpentage fait par Louis H. Pilié, annexé à un acte pardevant James Fahy, ancien notaire, le 7 mai 1981.

Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2021 avenue Ursuline, comprenant l'élégante et commode résidence à un étage, admirablement subdivisée.

2. Un lot de terre, en cette ville avec bâtisse, améliorations et avantages, etc., dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Valence, Cadiz et Collège, mesurant dix-huit pieds neuf pouces de face à la rue Chestnut, et cent cinquante cinq pieds de profondeur, étant la portion de terre la plus près de la rue Cadiz, de cette portion de terre dans le sus-dit ilet, laquelle est désignée par la lettre B sur un devis par Wm Toriel, voyer, le 28 mars 1888, annexé à un acte de partage entre Dweire et Mindenger, pardevant A. Commandeur, ancien notaire en la ville d'Carrollton.

Les améliorations ainsi désignées par le numéro municipal 4621 rue Chestnut, comprenant la bâtisse en bois à un étage, contenant plusieurs chambres, louée $10 par mois.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente pardevant Eusèbe Rogan, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH, Encanteur.

Frank McGloin, avocat pour le demandeur.

Oscar Shreiber, avocat pour la défense.

12 mars—12 19 26—avril 2 9 13

Ernest A. Carrère.

Annonce Judiciaire. Vente de Succession de Nouveau Cottage Double, Nos 2721-2723 rue Première, entre les rues Magnolia et Clara, l'ilet rue Philip. JEUDI, le 20 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de Mme Pierce Mouchon. No 95,147 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 20 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 14 mars 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Philip, Magnolia et Clara, ledit lot est désigné par le No Trois, sur un certificat d'arpentage dressé par W. D. Eam, député voyer, septembre 1910, et mesure trente pieds, de face à la rue Première sur profondeur de quatre-vingt onze pieds, huit pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par les Nos 2721-2723 rue Première et comprennent un cottage double neuf en bois, couvert en ardoises, avec alcôve, pavée de chaque côté, contenant 4 chambres, chambre à bain, gaz et connections d'eau, hangar, etc., de chaque côté. Loué $24 par mois. Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à condition de crédit représentée par billets à recevoir de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis en leurs paiements par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando et la stipulation de dix pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant si c'est placé entre les mains d'un avocat pour collection après leur maturité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et payer pour tous certificats. L'acte de vente pardevant George J. Unterreiner, notaire au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

19 mars—19 26—avril 2 9 16 20

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 96,389—In re Monition de William G. Coyle, Div. E.

Attendu que William G. Coyle a acheté le 6me jour de juillet 1903, à la porte de la Maison de Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, à une vente pour taxes faite par le collecteur de taxes d'Etat, conformément aux lois de cet Etat, pour le prix et la somme de seize et 05/100 [$16.05] dollars, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de la ville de la Nlle-Orléans, borné par le fleuve, les rues Adams, Diana et Newton, désigné comme ilet No cent quatre-vingt-quatre A.

Attendu que ledit William G. Coyle désirant prendre avantage des bénéfices des lois relatives aux monitions comme il est contenu dans les sections 2370 à 2381 des Statuts Revisés a demandé à cette cour pour une monition.

Qu'il soit maintenant connu que chaque et toutes personnes sont par la présente notifiées et citées à comparaître au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, qui peuvent présenter tout droit, titre ou intérêt à la propriété ci-dessus mentionnée en raison de tout manque de formalité, irrégularité ou insuffisance dans les procédures suivant lesquelles cette propriété a été vendue, ou en conséquence de tout manque de formalité, irrégularité, insuffisance ou illégalité dans les annonces ou dans l'époque ou la manière de la vente ou tout autre défaut quel qu'il soit, s'il y en a ou peut en avoir, tendant à démontrer dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition pourquoi ladite vente de la propriété ci-dessus décrite et mentionnée ne devrait pas être confirmée et homologuée et le titre de William G. Coyle rendu parfait et complet.

Nouvelle Orléans, 16 mars 1911.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député-Greffier

Merrick, Lewis, Gensler et Schwarz, avocats

21 mars—21 28—av 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 96,388—In re Monition de William G. Coyle, Div. D.

Attendu que William G. Coyle, a acheté le 11me jour de juillet 1903, à la porte de la Maison de Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans Etat de la Louisiane, à une vente pour taxes faite par le Collecteur de Taxes de l'Etat, conformément aux lois de l'Etat pour le prix et la somme de Dix-sept et 61/100 [$17.61] Dollars, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, étant Ilet borné par le fleuve, les rues Adams, Homer et Newton, désigné comme ilet No cent cinquante trois et demi.

Attendu que ledit William G. Coyle désirant prendre avantage des bénéfices de la loi relative aux monitions contenu dans les sections 2370 à 2381 des Statuts Revisés a demandé à cette cour pour une monition.

Qu'il soit maintenant connu que chaque et toutes personnes sont par la présente notifiées et citées à comparaître au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, qui peuvent présenter tout droit, titre ou intérêt à la propriété ci-dessus mentionnée en raison de tout manque de formalité, irrégularité ou insuffisance dans les procédures suivant lesquelles cette propriété a été vendue, ou en conséquence de tout manque de formalité, irrégularité, insuffisance ou illégalité dans les annonces ou dans l'époque ou la manière de la vente ou tout autre défaut quel qu'il soit, s'il y en a ou peut en avoir, tendant à démontrer dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition pourquoi ladite vente de la propriété ci-dessus décrite et mentionnée ne devrait pas être confirmée et homologuée et le titre de William G. Coyle rendu parfait et complet.

Nouvelle-Orléans, 17 mars 1911.

Signé: W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme

J. McCORMICK, Député Greffier.

Merrick, Lewis, Gensler et Schwarz, avocats. 21 mars—21 28—av 4

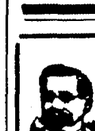

E. CLAUDEL OPTICIEN

918 RUE DU CANAL

Successeur de E. & L. Claudel. En face de la Plus Grande Maison Blanche.

Pas de Succursale. VERRES DE COURSES. Près Baronne.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Antonino Lago.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 96,345—Division A—Attendu que Joseph Lago a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir d'administration dans la succession de feu Antonino Lago, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite succession. Par ordre de la Cour. THOMAS L. CONNELL Greffier. — Loys Charbonnet, avocat. 26 mars—26 29—av 4

Succession de August H. Hines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,616—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Ema M Hines, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Leys Charbonnet, avocat.

26 mars—26 29—avril 4

Succession de Frederick Simms.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,479—Division D—Attendu que Frederick F. Simms a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Simms, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—J. C. Henriques avocat.

26 mars—1 f

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Katherine Kerley épouse de Peter Killeen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 96,402—Division C—Attendu que Peter Killeen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Katherine Kerley, épouse Peter Killeen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—M. M. Boatner, Wm K. Horn, avocats. 17 mars—17 21 26

Succession de Thomas Finegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,122—Division E—Attendu que William H. Ward a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Finegan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—P. F. Hennessey, avocat. 23 mars—23 28—av 2

Succession de Desleurs P. Larue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,605—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Ferdinand E. Larue, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Henry L. Sarpy, avocat.

17 mars—17 21 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Portion de Terre de Valeur dans le Sixième District,

Formant le coin des rues Sud Robertson et Robert (dans l'ilet borné par les rues Soniat et Freret.)

Mesures: 125' x 151' 4" et 4'".

Bernhardt J. Zahn vs William J. Mellor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 88,566—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 6 avril 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 608, borné par les rues Breslau, maintenant Sud Robertson, Freret, autrefois Long, Soniat et Robert, mesurant cent vingt-cinq pieds de face à la rue Sud Robertson ou Breslau sur cent cinquante-et-un pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Robertson, composée du tout des lots originels 16, 17, 18 et 19, mesurant chacun trente-et-un pieds trois pouces de face à la rue Breslau, maintenant la rue Sud Robertson, du tout du lot No 20 contigu aux dits lots 16, 17, 18 et 19 dans le fond mesurant vingt-sept pieds, sept pouces de face à la rue Robert, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; et de la moitié du lot No 21, le plus près et contigu dudit lot No 20, ladite moitié dudit lot No 21 mesurant treize pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Robert sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Benjamin Ory, avocat pour le demandeur.

3 mars—3 4 5 10 17 24 31—avril 6

CENTRAL NATIONAL INS. CO., CHICAGO.

H. D. RICHARDSON, Agent d'Etat.

411 Hennen Building.

Exposé de Situation Annuel de la Central Fire Insurance Company de Chicago, Illinois.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1910, publié en conformité avec l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855:

Capital payé	$300 000 00
Actif	776,173 68
Passif, moins capital et surplus	346,016 20
Surplus	130,157 48
Primes reçues en Louisiane, 1910: Incendie	8,048 77
Pertes payées en Louisiane, 1910: Incendie	39 40

PRENEZ AVEC NOUS VOTRE ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. MEILLEURES COMPAGNIES. TAUX LES PLUS BAS. NOUS REPRESENTONS AUSSI LA

NATIONAL DE HARTFORD. Actif....$10.000 000

On demande des Agents pour toute la Louisiane. 2 mars—30f

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 92 Commencé le 10 Déc. 1910

LE GOUFFRE.

GRAND ROMAN INÉDIT

Par CHARLES MEROUVEL

TROISIÈME PARTIE

LE MARTYRE D'UNE MERE

XIII

HOTEL DE MARANS

(Suite)

Il montra au baron un nom inscrit tout fraîchement: Lisa Arros.

Et fermant son livre:

—Chaque jour nous avons la liste des domestiques qui se retirent dans certains établissements charitables ou autres.... En ce moment, elle se trouve dans la maison des sœurs de Saint Victor, rue de Vaugirard. Je suis heureux, monsieur, de pouvoir vous l'indiquer.... Ce n'est pas toujours si facile.

Il expliqua, en se touchant le front:

—J'avais une vague idée d'avoir vu son nom ces jours derniers et ce n'était pas la première fois. C'est un nom de mon pays .... Je suis des environs de Pau, monsieur. Je m'appelle Josué Artigues. Vous voyez, c'est bien des environs de Bayonne et de Biarritz, celui là aussi!

On ne pouvait pas s'y tromper.

Son accent, d'ailleurs, l'aurait vendu.

Il salua